

VILLE DE LA FERTE-BERNARD
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation 1^{er} mars 2022

Date d'affichage 2 mars 2022

Nombre de conseillers

en exercice 29

présents 24 (+ 5 procurations)

votants 29

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-217201326-20220307-DEL_22_03_07_06-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/03/2022

Affichage : 03/01/2022



L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX

Le SEPT MARS à Vingt heures,

Le Conseil Municipal de la Ville de La Ferté-Bernard, légalement convoqué en session ordinaire, s'est réuni aux Halles Denis Béalet, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Didier REVEAU.

Etaient présents : M. Didier REVEAU, Mme Sylvie SEQUEIRA, Mme Cécile KNITTEL, Mme Christiane VAN RYSEL, M. Laurent PHILIBERT, M. Eric PAPILLON, M. Gérard GUESNE, Mme Bénédicte MARCHAIS, M. Dominique MORANCE, Mme Marie DENONELLE, Mme Françoise PELLodi, Mme Sandra TRASSART-ROQUAIN, M. Franck POTAUFEUX, M. Emmanuel BOIS, M. Nicolas GUILLARD, M. Carl GUILLEMIN, Mme Olivia JAMAIN, Mme Delphine LETESSIER, Mme Edith ALIX, M. Lionel COURTEMANCHE, M. Christophe BISI, Mme Sophie DOLLON, M. Emmanuel VIGNERON, M. Nicolas CHABLE,

Excusés : M. Gaëtan THOMAS (Pouvoir donné à Didier REVEAU), Mme Marie-Hélène TROUILLOT, (Pouvoir donné à Eric PAPILLON), Mme Audrey MAMONTEIL (Pouvoir donné à Christiane VAN RYSEL), Mme Catherine CHANTEPIE (Pouvoir donné à Sylvie SEQUEIRA), M. Thierry BODIN (Pouvoir donné à Cécile KNITTEL),

Il a été, suivant les prescriptions de la loi du 5 avril 1884, procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil.

Madame Sophie DOLLON a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

FONDS REGIONAL DE RECONQUETES DES CENTRES-VILLES – AMENAGEMENT URBAIN GLOBAL ET CREATION DE LIAISONS DOUCES

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le rapport du Maire,

Considérant que la ville de La Ferté-Bernard souhaite s'inscrire dans une démarche d'élaboration et de réalisation d'un projet global de requalification de son « cœur de bourg/cœur de ville »,

Considérant qu'un projet d'envergure a été proposé par le cabinet INGERIF portant sur la refonte de l'aménagement urbain et la création de liaisons douces des rues Moulin à Tan, Florant et Marchand.

Après en avoir délibéré,

SOLLICITE la Région des Pays de la Loire pour l'obtention d'une subvention au titre des études et des travaux d'aménagement global des rues Moulin à Tan, Florant et Marchand.

APPROUVE le plan de financement ci-dessous.

AUTORISE Monsieur le Maire, ou l'un de ses adjoints, à effectuer toutes démarches auprès de financeurs visant à l'obtention de cette aide financière.

DEMANDE DE FINANCEMENT (Région)			
Aménagement urbain global et création de liaisons douces (rue Florant, Marchand, Moulin à Tan)			
PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL			
DEPENSES	Montant total des dépenses HT	RECETTES	
Opération	688 000,00 €	SUBVENTIONS/DOTATIONS	203 300,00 €
Aménagement urbain et création d'une liaison douce Rue Florant	389 000,00 €	Travaux aménagement <i>montant éligible (688 000 € - 11 000 €)</i>	200 000,00 €
<u>Etudes</u>			
Lot 1 - Voirie et réseaux divers	385 000,00 €		
Lot 2 - Espaces verts	4 000,00 €	Etudes	3 300,00 €
Aménagement urbain et création de liaisons douces Rue Alfred Marchand et rue du Moulin à Tan	299 000,00 €		
<u>Etudes</u>	11 000,00 €		
Lot 1 - Voirie et réseaux divers	270 000,00 €		
Lot 2 - Espaces verts	18 000,00 €		
		AUTOFINANCEMENT COMMUNAL	484 700,00 €
	total HT		
MONTANT TOTAL DEPENSES	688 000,00 €	MONTANT TOTAL RECETTES	688 000,00 €

A l'unanimité des membres votants,

Voix pour : 29

Voix contre : 0

Abstention : 0

Pour Copie conforme
Le Maire
Didier REVEAU